



Neolife confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME

NEOLIFE[®] (code ISIN : FR0011636083 – MNEMO : ALNLF), acteur majeur des éco-matériaux issus des technologies vertes et reconnu pour son innovation en solutions constructives durables, confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au Décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi de finance pour 2014 n°2013-1278 du 29 décembre 2013, fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME : moins de 5.000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 Milliards d'Euros ou total de bilan inférieur à 2 Milliards d'Euros, d'autre part.



EN SAVOIR PLUS :

Dans la mouvance des « *green technologies* », NEOLIFE[®] crée des éco-matériaux et des solutions constructives, innovantes et durables à coûts maîtrisés destinés aux professionnels chargés de concevoir et construire les espaces de vie du 21^{ème} siècle.

En 2013, NEOLIFE[®] révolutionne les éco-matériaux avec VESTA[®], un nouveau matériau environnemental aux propriétés exceptionnelles. Il a été mis au point par NEOLIFE[®] en partenariat avec des experts européens des matériaux.

Né de la réflexion de professionnels de chantier, les solutions constructives de NEOLIFE[®] - solutions de vêtture et d'aménagement extérieur - permettent aux architectes, paysagistes, bureaux d'études et aux techniciens du bâtiment de répondre à un cahier des charges environnemental pour des projets HQE, BREEAM ou LEED de logements individuels ou collectifs, de bâtiments tertiaires et d'espaces urbains.

Leur intelligence fonctionnelle et leur finition parfaite apportent une rapidité de pose et une esthétique immédiate qui diminuent très sensiblement le temps de chantier et les coûts de construction.

Pour plus d'informations : www.neolife-solutions.com